

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 26 février 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250226-625

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Mme Christine Poirier, membre du comité exécutif, à participer, à titre de représentante du maire, à l'Expo Montréal en commun le 13 mars 2025 à Montréal, au montant de 380,06 \$.

(CT:1837782)
(SD-2025-725)

CE-20250226-626

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser MM. Stéphane Boyer, maire, et Jean-Bernard Marchand, directeur de cabinet adjoint, à participer à la mission économique Great Lakes Day initiative de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, du 4 au 7 mars 2025 à Washington aux États-Unis, au montant de 9 394,40 \$.

(CT:1838412)
(SD-2025-807)

CE-20250226-627

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser M. Vasilios Karidogiannis, conseiller municipal, à



participer au dîner officiel de la Communauté hellénique de Montréal à l'occasion de la Fête nationale de la Grèce, le 22 mars 2025, au montant de 230 \$.

(CT:1838652)
(SD-2025-846)

CE-20250226-628

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13194

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2025-617)

CE-20250226-629

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13194

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2025-617)

CE-20250226-630

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13194

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2025-617)

CE-20250226-631

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUVELLEMENT -
DÉSIGNATION - ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE - LA
CORPORATION DU CENTRE DU SABLON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil de renouveler la désignation de Mme Guylaine Leclerc à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de La Corporation du Centre du Sablon, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2025-877)

CE-20250226-632

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 12 février 2025 à 9 h.

(SD-2025-662)

CE-20250226-633

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 12 février 2025 à 9 h 21.

(SD-2025-662)

CE-20250226-634

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un développeur front-end pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «26-10109 - Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 68 850,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 5.

(CT:1835637)

(SD-2025-482)

CE-20250226-635

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13174-F - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13174-F, un montant de 62 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1835637)
(SD-2025-482)

Les discussions sur le point 26.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250226-636

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un analyste en données et intelligence d'affaires pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Développement de solutions BI pour les services de la Ville», au montant de 98 510,58 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 1.

(CT:1838741)
(SD-2025-852)

CE-20250226-637

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un analyste en données et intelligence d'affaires pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Développement de solutions BI pour les services de la Ville», au montant de 98 510,58 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 1.

(CT:1838776)
(SD-2025-862)

CE-20250226-638

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un développeur en données et intelligence d'affaires pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Développement de solutions BI pour les services de la Ville», au montant de 91 750,05 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 1.

(CT:1838780)
(SD-2025-866)

CE-20250226-639

**RÉSOLUTION AMENDÉE - AUTORISATION - MANDAT -
CONTRAT DOS-2409**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250212-470, le comité exécutif autorisait Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un développeur full stack pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Évolution et mise à jour des applications du portefeuille applicatif», au montant de 138 856,46 \$ et calculait les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 4;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au numéro de lot qui se trouve dans le 2e alinéa de la résolution CE-20250212-470 et aurait dû se lire «lot 5» au lieu du «lot 4»;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250212-470 afin que le 2e alinéa se lise comme suit:

«de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 5».

(SD-2025-894)

CE-20250226-640

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier du 13 janvier et du 19 février 2025 concernant des déboursés de 22 513 961,69 \$.



(SD-2025-873)

CE-20250226-641

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2362

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2362, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces exclusives à Provan, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix:

Les Contrôles Provan et associés inc.
1 863 062,84 \$.

(CT:1826782)
(SD-2024-6241)

CE-20250226-642

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2614

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2614, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de téléviseurs et de projection, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

XYZ Technologie Culturelle inc.
1 074 536,38 \$.

(CT:1827564)
(SD-2024-6326)

CE-20250226-643

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2543

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition et la mise en place d'une solution SaaS pour la gestion de la prévention et des absences pour raisons médicales;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel



d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-6380)

CE-20250226-644

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2630

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2630, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'exécution sur demande pour l'installation de parcs de bornes de recharge, pour une période de 48 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Bruneau Électrique inc.
1 574 582,63 \$.

(CT:1833841)
(SD-2025-268)

CE-20250226-645

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-2630

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 287 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, le solde de la dépense sera financée par la subvention du Plan Climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mesure 5, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2630 par le conseil municipal.

(CT:1833841)
(SD-2025-268)

CE-20250226-646

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2811

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2811, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 4, pour

une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.
3 286 105,36 \$.

(CT:1833890)
(SD-2025-285)

CE-20250226-647

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-2811

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour le contrat DOS-2811 pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 4, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 69 270,20 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2811 par le conseil municipal.

(CT:1833890)
(SD-2025-285)

CE-20250226-648

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2811

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, soit un montant de 206,10 \$ qui servira au paiement de l'utilisation de la plateforme Traces Québec et un montant de 2 240 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, au montant total estimé de 2 446,10 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2811 par le conseil municipal.

(CT:1833890)
(SD-2025-285)



CE-20250226-649

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13123-F - CONTRAT DOS-2811

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13123-F, un montant de 3 403 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2811 par le conseil municipal.

(CT:1833890)
(SD-2025-285)

CE-20250226-650

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2605

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2605, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour un contrat à exécution sur demande pour des services professionnels d'évaluation immobilière, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Paris, Ladouceur & Associés inc.
lot 1
436 617,56 \$;

de rejeter toutes les soumissions reçues pour le lot 2 dudit contrat et d'annuler l'appel d'offres pour ce lot.

(CT:1834531)
(SD-2025-359)

CE-20250226-651

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2799

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de 2 groupes électrogènes mobiles 300kW et 500kW;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.



(SD-2025-368)

CE-20250226-652

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2909

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs de béton, d'escaliers, de murets et de dalles;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-487)

CE-20250226-653

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSILIATION DE CONTRAT DOS-2150

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de résilier, à compter du 1er avril 2025, le contrat DOS-2150 octroyé à Systèmes Altanora inc. par la résolution CM-20240507-455, pour l'acquisition de licences Citrix et de payer les services rendus jusqu'à la date de résiliation effective.

(SD-2025-509)

CE-20250226-654

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2796

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2796, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 2, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Uniroc Construction inc.
2 297 960,37 \$.

(CT:1835912)



(SD-2025-515)

CE-20250226-655

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-2796

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Uniroc Construction inc. pour le contrat DOS-2796 pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 2, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils Itée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 50 077,03 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2796 par le conseil municipal.

(CT:1835912)
(SD-2025-515)

CE-20250226-656

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2796

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, soit un montant de 206,10 \$ qui servira au paiement de l'utilisation de la plateforme Traces Québec et un montant de 1 019,70 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, au montant total estimé de 1 225,80 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2796 par le conseil municipal.

(CT:1835912)
(SD-2025-515)

CE-20250226-657

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13123-F - CONTRAT DOS-2796

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13123-F, un montant de 2 381 400 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2796 par le conseil municipal.

(CT:1835912)
(SD-2025-515)

CE-20250226-658

CESSION - ÉQUIPEMENT DE POMPIERS - CLUB MONT-ZAHLÉ QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'approvisionnement à céder de l'équipement de pompiers au Club Mont-Zahlé Québec.

(SD-2025-559)

CE-20250226-659

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2787

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2787, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation par la construction de dos d'âne sur diverses rues de la Ville de Laval, pour une période de 150 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavage Desjardins inc.
2 061 470,71 \$.

(CT:1836364)
(SD-2025-568)

CE-20250226-660

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2787

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par Pavage Desjardins inc. pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation par la construction



de dos d'âne sur diverses rues de la Ville de Laval, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 218 182,31 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Artelia (anciennement FNX-Innov inc.) à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 65 961,73 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 4;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2787 par le conseil municipal.

(CT:1836364)
(SD-2025-568)

CE-20250226-661

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12811-F - CONTRAT DOS-2787

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12811-F, un montant de 2 377 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2787 par le conseil municipal.

(CT:1836364)
(SD-2025-568)

CE-20250226-662

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
1366**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition de fournitures d'atelier, de boulonnerie et de quincaillerie, prévue au contrat DOS-1366, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 267 316,88 \$ à P.R. Distributions inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 5 février 2025 joint au sommaire décisionnel.



(CT:1836614)
(SD-2025-596)

CE-20250226-663

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2841

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2841, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 3, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.
3 476 651,47 \$.

(CT:1836729)
(SD-2025-609)

CE-20250226-664

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-2841

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour le contrat DOS-2841 pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 3, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer la surveillance des travaux, incluant la préparation des plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur, au montant de 222 703,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 69 408,34 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2841 par



le conseil municipal.

(CT:1836729)
(SD-2025-609)

CE-20250226-665

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2841

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, soit un montant de 206,10 \$ qui servira au paiement de l'utilisation de la plateforme Traces Québec et un montant de 1 019,70 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, au montant total estimé de 1 225,80 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2841 par le conseil municipal.

(CT:1836729)
(SD-2025-609)

CE-20250226-666

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-2841

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13179-F, un montant de 3 821 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2841 par le conseil municipal.

(CT:1836729)
(SD-2025-609)

CE-20250226-667

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2907

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2907, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de vêtements pour les employés saisonniers en loisir au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Loutil de la pub inc.
146 018,25 \$.



(CT:1836998)
(SD-2025-639)

CE-20250226-668

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2802

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de peinture et de produits connexes;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-745)

CE-20250226-669

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2876

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les services d'inspection et de certification d'équipements sous pression;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-760)

CE-20250226-670

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2852

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2852, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour des travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 5, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:



Eurovia Québec Construction inc.
3 544 809,75 \$.

(CT:1838156)
(SD-2025-764)

CE-20250226-671

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-2852

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 5, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia (FNX-Innov inc.) à effectuer la surveillance des travaux, incluant la préparation des plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur, au montant de 221 383,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 2;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 65 245,67 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2852 par le conseil municipal.

(CT:1838156)
(SD-2025-764)

CE-20250226-672

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2852

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, au ministre des Finances, soit un montant de 206,10 \$ qui servira au paiement de l'utilisation de la plateforme Traces Québec et un montant de 1



019,70 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, au montant total estimé de 1 225,80 \$, le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2852 par le conseil municipal.

(CT:1838156)
(SD-2025-764)

CE-20250226-673

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-2852

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13179-F, un montant de 3 885 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2852 par le conseil municipal.

(CT:1838156)
(SD-2025-764)

CE-20250226-674

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2932

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour une entente-cadre concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et devis, de surveillance et d'évaluation des structures sous la responsabilité de la Ville de Laval, 2025-2027;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-765)

CE-20250226-675

SUBVENTION - L'AVIRON, HÉBERGEMENT
COMMUNAUTAIRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 63 836,16 \$ à L'Aviron, hébergement communautaire pour les services d'hébergement pour l'année 2025.



(CT:1835197)
(SD-2025-435)

CE-20250226-676

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 8 policiers à assister à la formation conduite hivernale avancée sur mesure et conduite pour surveillance physique donnée par IDC Conduite Préventive inc. à Mirabel, au montant de 12 848,85 \$.

(CT:1837803)
(SD-2025-730)

CE-20250226-677

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la participation d'un représentant du Service du développement économique à la 30e édition de BIO-Europe qui se tiendra du 3 au 5 novembre 2025 à Vienne, au montant de 11 934,27 \$.

(CT:1833766)
(SD-2025-252)

CE-20250226-678

OCTROI - CONTRAT - ST-JACQUES & FILS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer un contrat, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'installation de drainage agricole dans le site de remembrement agricole numéro 16, nécessaires à des fins de remise en culture des terres en zone agricole permanente, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 7 janvier 2025:

St-Jacques & Fils inc.
23 454,91 \$.

(CT:1834327)
(SD-2025-324)



CE-20250226-679

DÉPENSES - FONDS POUR LE REMEMBREMENT AGRICOLE
- ST-JACQUES & FILS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 23 560 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires de St-Jacques & Fils inc. pour les travaux d'installation du drainage agricole dans le site de remembrement numéro 16, nécessaires à de fins de remise en culture des terres en zone agricole permanente, et ce, pris à même les sommes disponibles au fonds pour le remembrement agricole.

(CT:1834327)
(SD-2025-324)

CE-20250226-680

APPROBATION - CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE - LA CENTRALE DES ARTISTES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir entre Ville de Laval et La Centrale des artistes concernant le versement d'une aide financière au montant de 9 400 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 10 février 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836429)
(SD-2025-576)

CE-20250226-681

APPROBATION - CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE - MIEUX-NAÎTRE À LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Mieux-Naître à Laval concernant le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 10 février 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de



la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836601)
(SD-2025-594)

CE-20250226-682

**APPROBATION - CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ÔCHAMPFLEURY**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir entre Ville de Laval et ÔChampfleury concernant le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 10 février 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836670)
(SD-2025-601)

CE-20250226-683

**APPROBATION - VERSEMENT DE PRÊT ET ENTENTE D'AIDE
FINANCIÈRE - 9533-1815 QUÉBEC INC. ET DENTAL
TECHNIQUE (2951-7315 QUÉBEC INC.)**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le versement du prêt à l'entreprise 9533-1815 Québec inc., dont la demande a été approuvée par le Comité d'investissement conjoint (CIC) le 29 janvier 2025, au montant de 75 000 \$;

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval, 9533-1815 Québec inc. et Dental Technique (2951-7315 Québec inc.) concernant le versement d'une aide financière au montant de 25 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds créateur d'entreprises (FCE) le 29 janvier 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836684)



(SD-2025-602)

CE-20250226-684

APPROBATION - CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DIGIWOMEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Association DigiWomen concernant le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 10 février 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836722)
(SD-2025-607)

CE-20250226-685

APPROBATION - CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PARICI 9E VIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Parici 9e vie concernant le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 10 février 2025;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1836732)
(SD-2025-610)

CE-20250226-686

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - PLAN DE
REVALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS DE LAVAL
2025-2030

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adopter du Plan de revalorisation des espaces industriels de Laval 2025-2030.

(SD-2025-880)

CE-20250226-687

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RETRAIT - INVENTAIRE RÉVISÉ DES IMMEUBLES DE VALEUR PATRIMONIALE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de retirer le bâtiment situé au 1535, boulevard Chomedey de l'inventaire révisé des immeubles ayant une valeur patrimoniale adopté le 7 juin 2023, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c.P-9.0002).

(SD-2025-279)

CE-20250226-688

APPROBATION - PRÊT À USAGE - VILLAGE URBAIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le prêt à usage à intervenir entre Ville de Laval et Village urbain sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec pour la tenue d'évènements spéciaux d'espace récréatif extérieur et de démonstration de logements intergénérationnels;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-329)

CE-20250226-689

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE - 9252-1772 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers dans le Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE ces dispositions sont toujours en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville peut désigner une fourrière pour la garde de véhicules saisis conformément à l'article 4 du Code de sécurité routière;



ATTENDU QU'une demande a été acheminée à la Ville de Laval afin que 9252-1772 Québec inc., exerçant sous le nom de Remorquage Éclipse, soit désignée à titre de fourrière pour véhicules routiers, et ce, pour l'immeuble situé au 1210, rue Lachaine, sur les lots 1 628 327 et 1 628 341 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette désignation doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de 9252-1772 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de désigner 9252-1772 Québec inc., exerçant sous le nom de Remorquage Éclipse, à titre de fourrière pour recevoir des véhicules routiers au 1210, rue Lachaine, situé sur les lots 1 628 327 et 1 628 341 du cadastre du Québec, et demander son inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Laval, sous réserve du respect par 9252-1772 Québec inc. des conditions suivantes:

qu'elle respecte les exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont, notamment, les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis, produit par la Société;

que ses installations soient conformes aux règlements en vigueur de la Ville;

qu'elle dégage la Ville de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

(SD-2025-806)

CE-20250226-690

ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT
6 582 501

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire la nouvelle caserne de pompier numéro 1 (Pont-Viau) sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des boulevards des Laurentides et du Souvenir, et, de façon plus précise, d'y permettre:

une marge avant maximale de 8 mètres au lieu de 3 mètres;

une marge latérale minimale relative à une ligne latérale de terrain adjacente à un terrain voisin localisé dans un type de milieux de catégorie T2, T3 ou T4, à l'exception du type de milieu T4.5, fixée à 4 mètres au lieu de 6 mètres;

une emprise au sol du bâtiment principal d'un minimum de 18 % au lieu de 25 %;

aucun minimum de front bâti sur rue au lieu d'un minimum de 50 %;

l'installation d'une génératrice en cour arrière alors qu'elle est prohibée dans cette cour;

une entrée charretière d'une largeur maximale de 19 mètres au lieu de 6 mètres;

une surface carrossable d'un maximum de 38 % et de 2 750 mètres carrés, au lieu de 10 % et 500 mètres carrés;

un nombre minimal d'étages fixé à un étage au lieu de 2 étages;

l'entreposage des matières résiduelles dans des bacs roulants situés à l'extérieur du bâtiment alors que cette installation est prohibée;

une construction technique hors toit située sur le même plan de façade du bâtiment au lieu de respecter un retrait équivalent à sa hauteur par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous;

une construction habitable hors toit située sur le même plan de façade du bâtiment au lieu de respecter un retrait équivalent à sa hauteur par rapport au plan d'une façade principale avant de l'étage situé immédiatement en dessous;

une distance entre une aire de stationnement et la façade principale avant nulle au lieu d'un minimum de 1,5 mètre;

un plan angulaire au bâtiment principal, pour définir sa hauteur maximale et son volume, non applicable alors qu'un maximum de 45 degrés est prescrit;

une marge arrière minimale de 4 mètres au lieu de 6 mètres;

un pourcentage minimal d'ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée fixé à 29 % au lieu de 40 %;

des portes de garage situées sur une façade principale avant d'un



bâtiment principal occupant moins de 40 % de la largeur de cette façade au lieu de 30 %.

(SD-2025-809)

CE-20250226-691

**DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution numéro CE-20250115-103 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire la nouvelle caserne de pompier numéro 1 (Pont-Viau) sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des boulevards des Laurentides et du Souvenir.

(SD-2025-809)

CE-20250226-692

**ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT
6 652 075**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire à la berge des Baigneurs un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente, visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte et, plus spécifiquement, d'y permettre l'exercice du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)».

(SD-2025-811)



CE-20250226-693

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 6 652 075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution numéro CE-20250115-100 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de construire à la berge des Baigneurs un pavillon d'accueil et une scène multifonctionnelle extérieure permanente, visant à accueillir diverses activités communautaires et de diffusion culturelle, sur le lot projeté 6 652 075 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Hotte.

(SD-2025-811)

CE-20250226-694

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13193

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13193 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin de ne plus assujettir le bâtiment sis au 1535, boulevard Chomedey aux dispositions de ce règlement.

(SD-2025-813)

CE-20250226-695

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT DE
CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT L-13193

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport de consultation du projet de Règlement numéro L-13193 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin de ne plus assujettir le bâtiment sis au 1535, boulevard Chomedey aux dispositions de ce règlement.

(SD-2025-813)

CE-20250226-696

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL
ACCEPTÉE - ANA MARIA ESCOBAR WEISS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande UC-2024-5 de Ana Maria Escobar Weiss, propriétaire, à l'effet d'autoriser, sur le lot 1 158 164 du cadastre du Québec, situé au 4456, boulevard Sainte-Rose, l'usage conditionnel «Service de garde d'animaux domestiques (refuge)», à titre d'usage additionnel à un usage principal de la catégorie d'usages «Habitation (H)», au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-27.

Cet usage est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes:

il ne peut pas y avoir dans l'unité d'habitation plus de 4 chiens dont au plus 2 sont en pension;

la cour arrière doit comporter un espace entièrement clôturé servant à l'exercice des chiens. Cet espace doit correspondre à un ratio minimal de 80 mètres carrés par chien hébergé en pension servant à l'exercice des chiens. La superficie considérée est celle permettant à un chien de marcher et courir;

une clôture opaque d'une hauteur de 1,8 mètre doit être installée aux endroits où il y a absence de clôture, afin de fermer la cour arrière servant d'espace pour l'exercice des chiens hébergés. Cette clôture ajoutée peut comporter une porte opaque.

(SD-2025-839)

Au point 43.8 de l'ordre du jour, plusieurs citoyens sont présents dans la salle du conseil et une citoyenne prend la parole au nom du groupe afin d'expliquer la démarche de l'Église Dieu du 7e jour.

CE-20250226-697

**DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL
ACCEPTÉE - LOT 1 403 687**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande UC-2024-6 de Isai Aldori Urizar Mendez, Hector Isai Urizar Loarca, Reyna Obed Valladares et Preza Samuel Santos, propriétaires, à l'effet d'autoriser, sur le lot 1 403 687 du cadastre du Québec, situé au 191, avenue Laval, l'usage conditionnel «Église, synagogue, mosquée et temple (6911)», du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-28.

(SD-2025-856)



CE-20250226-698

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL
ACCEPTÉE - 9455-9697 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande UC-2024-9 de 9455-9697 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, dans les locaux 100 et 110 du 2950, rue Lucien-L'Allier, sur les lots 6 547 616 et 6 547 617 du cadastre du Québec, à titre d'usage conditionnel, les usages du groupe d'usages «Bureau et administration (C1)», au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-29.

(SD-2025-859)

CE-20250226-699

APPROBATION - ENTENTE D'ÉVALUATION POUR
TRAVAUX MAJEURS - HYDRO-QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'évaluation pour travaux majeurs à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec pour le déplacement de 5 poteaux dans le cadre des travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-5518)

CE-20250226-700

RETRAIT - SIGNALISATION - RUE MESSIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le retrait complet de la signalisation interdisant les manoeuvres de virage vers la rue Messier, du boulevard Sainte-Rose à la rue Arsenault, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation portant le numéro 24-SI/306 préparé par le Service de l'ingénierie le 13 décembre 2024;

d'autoriser le Service des travaux publics à procéder au retrait de cette signalisation.

(SD-2025-39)



CE-20250226-701

CESSION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE -
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE, S.E.C., OUTEDGE MEDIA
CANADA LP ET 9526-1947 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la cession des panneaux d'affichage publicitaire 80261, 80262, 99937, 99938, 5123 et 5124 à intervenir entre Astral Media Affichage, S.E.C., Outedge Media Canada LP et 9526-1947 Québec inc., le tout sous réserve des modifications aux conventions d'occupation avec Astral Media Affichage, S.E.C. et Outedge Media Canada LP et la conclusion d'une convention d'occupation avec 9526-1947 Québec inc.;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics à préparer et à signer pour et au nom de la Ville tout document requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-733)

CE-20250226-702

BAIL AGRICOLE EN FAVEUR DE LES JARDINS DE LA
PATATE CHAUDE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le bail agricole à intervenir entre Ville de Laval et Les Jardins de la Patate Chaude inc. concernant la location des lots 2 071 775, 2 071 774 et 2 071 743 du cadastre du Québec appartenant à la Ville et faisant partie du site de remembrement agricole numéro 17, d'une superficie de 0,28 hectare, pour une période de 5 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 plus 5 années de prolongation automatique d'un an chacune, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-751)

CE-20250226-703

RENOUVELLEMENT DE BAIL AGRICOLE EN FAVEUR DE
DANA FELICIA COSTA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le renouvellement de bail agricole à intervenir entre Mme Dana Felicia Costa et la Ville de Laval concernant la location du lot agricole 1 854 625 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,634 hectare, appartenant à la Ville de Laval, pour y exercer ses activités apicoles, pour une période d'un an, soit du 10 mai 2025 au 9 mai 2026, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-771)

CE-20250226-704

PROCÉDURES - EMPIÈTEMENT - BOULEVARD DES MILLE-ÎLES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 492 163 du cadastre du Québec, situé au 3150, boulevard des Mille-Îles, concernant la contravention au Règlement CDU-1 et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-442)

CE-20250226-705

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser environ 72 employés du Service de la gestion de l'eau à participer à 6 sessions de formation «entrée en espace clos» données par Prévention et Formation MGP, qui se tiendront de février à décembre 2025, au montant de 12 599 \$.

(CT:1838377)
(SD-2025-802)

CE-20250226-706

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICES - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE
LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et l'Orchestre symphonique de Laval pour la programmation et la production déléguées d'un concert anniversaire «Célébrations du 60e anniversaire de la Ville de Laval», dans le cadre des Zones musicales 2025, au montant de 291 223,06 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1830448)
(SD-2024-6706)

CE-20250226-707

APPROBATION - CONTRAT D'EXÉCUTION ET DE CESSION D'OEUVRE D'ART ET LICENCES D'UTILISATION - JOCELYNE THIBAUT ET GENEVIÈVE CADIEUX-LANGLOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat d'exécution et de cession d'oeuvre d'art et licences d'utilisation à intervenir entre Ville de Laval et le duo d'artistes constitué de Jocelyne Thibault et Geneviève Cadieux-Langlois concernant la proposition d'oeuvre d'art public extérieure sur la façade du chalet du parc Prévost, au montant de 130 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1831992)
(SD-2025-20)

CE-20250226-708

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12899-F - CONTRAT D'EXÉCUTION ET DE CESSION D'OEUVRE D'ART ET LICENCES D'UTILISATION - JOCELYNE THIBAUT ET GENEVIÈVE CADIEUX-LANGLOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12899-F, un montant de 118 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans.

(CT:1831992)
(SD-2025-20)



CE-20250226-709

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCO-NATURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature au montant de 50 000 \$ afin d'appuyer l'organisme dans sa mission pour l'année 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1831997)

(SD-2025-21)

CE-20250226-710

APPROBATION - ENTENTE - CLUB DE CURLING LAVAL-SUR-LE-LAC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Club de curling Laval-sur-le-Lac concernant le versement d'une aide financière correspondant au montant des taxes foncières pour l'année 2025 à payer par l'organisme, au montant total de 72 112,05 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1832652)

(SD-2025-108)

CE-20250226-711

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA À L'ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES
ARTISTES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda à l'entente de services à intervenir entre La Centrale des artistes et la Ville de Laval pour permettre la bonification de la programmation des Zones musicales 2025, au montant de 86 231,25 \$;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit addenda.

(CT:1834954)
(SD-2025-414)

CE-20250226-712

SUBVENTION - CLUB DE TENNIS DE TABLE RÉFLEXE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 10 000 \$ au Club de tennis de table Réflexe de Laval pour la tenue de l'Open International les 8 et 9 février 2025.

(CT:1836065)
(SD-2025-528)

CE-20250226-713

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES - SUBVENTIONS DE MOINS DE 5 000 \$ - JANVIER 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires pour lesquels une aide financière de moins de 5 000 \$ a été versée par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social en janvier 2025, comme préparée par ce service le 13 février 2025.

(SD-2025-542)

CE-20250226-714

AUTORISATION - BIBLIOVENTE 2025 - TARIFICATION - PLACE BELL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la tenue de la Bibliovente du 23 au 25 mai 2025 à la Place Bell et d'approuver les tarifs des documents mis en vente.

(SD-2025-561)

CE-20250226-715

DEMANDE DE PERMIS - PESTICIDES - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Ville de Laval à faire une demande de permis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative aux pesticides, au coût de 134 \$, exempté de taxes.

(CT:1837059)
(SD-2025-651)

CE-20250226-716

**APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CANOPÉE
- LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval au montant de 76 000 \$, pour l'année 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1837692)
(SD-2025-718)

CE-20250226-717

**AUTORISATION - NÉGOCIATION - ENTENTE - MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Ville de Laval à négocier les termes de l'entente auprès du ministère de la Culture et des Communications en lien avec la Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel (MASU), dans le cadre du programme Autres interventions particulières en culture et en communication (AIPCC), pour les années 2025 et 2026.

(SD-2025-748)

CE-20250226-718

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADHÉSION - CHARTE
MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adhérer à la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

(SD-2025-851)

À 9 h 24, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière